17e ANNEE N° 859 PARAIT LE SAMEDI 24 Août 1901

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

JACOBINS ET LIBERAUX

La *Petite Gironde* vient de publier (qui l'eût dit, qui l'eût cru ?) un article de M. Jules Roche, aussi remarquable par le fond que par la forme. Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux le passage essentiel de cet article, qui contient un réquisitoire saisissant contre la politique du ministère actuel.

Après avoir fait l'éloge du libéralisme et attaqué avec vigueur la politique des néo-jacobins, M. Jules Roche continue ainsi :

On a déjà vu en 1792 et en 1848 cette politique ; c'est celle des jacobins, qui ne sont pas tous morts avec Marat et Robespierre, ou plutôt qui renaissent sans cesse de leurs cendres. Elle a perdu deux fois la République. Elle ne manquerait pas de la perdre une troisième, si elle venait à triompher définitivement et à paraître aux yeux des Français comme étant elle-même la République.

Il ne faut donc pas s'y tromper ; oui, il y a une politique de « défense républicaine » à suivre ; oui, il y a des « ennemis de la République », même fort dangereux ; seulement, cette « défense » et ces « ennmis » ne sont point du côté des républicains libéraux, comme le prétendent les radicaux socialistes, mais bien de leur propre côté.

Tout ce qu'ils disent, aujourd'hui contre des hommes dont la vie entière s'est passée à servir les idées de liberté qui sont le patrimoine essentiel de la République, à combattre contre ses adversaires, à la défendre à la servir de toutes leurs forces, toutes ces accusations et ces calomnies qu'ils vomissent si furieusement ne sont que la répétition littérale des polémiques engagées en 1740 par les journaux des Jacobins.

Les Jacobins ne sauraient tolérer qu'on pense autrement qu'eux, qu'on résiste à leurs entreprises, qu'on ait une autre conception qu'eux de la République, qu'on veuille la liberté pour tous, qu'on préfère la concorde et la paix publiques à la haine et aux fureurs des factions. Ivres d'orgueil grossier, ils s'imaginent être eux-mêmes la République. Comme Gessler, ils exigent qu'on salue leur bonnet ; et si Guillaume Tell refuse à se soumettre à cette bassesse, ce fier républicain, n'est plus qu'un vil réactionnaire, un suppôt du cléricalisme et des « aristocrates ».

Le devoir des républicains, véritables, c'est-à-dire de ceux qui ne sont ni socialistes, ni collectivistes, ni tyranneaux, mais simplement citoyens libres d'un pays libre et veulent le rester, consiste à ne plus attendre que les choses s'arrangent toutes seules, mais à se jeter dans la lutte à leur tour et à combattre les nouveaux Jacobins par leurs propres armes — les seules qui puissent les atteindre — c'est-à-dire à crier aussi fort qu'eux :

Seulement, au lieu de crier des injures et des calomnies, il faut crier des vérités. Il faut crier aux électeurs que les seuls « ennemis de la République » ce sont les artisans de la politique qui « détruit la République » et non pas les artisans de la politique qui seule l'a fondée et seule peut la conserver.

Défendons la République, certes ! Mais, pour la défendre, commençons par répudier les pratiques et les systèmes abominables qui l'ont renversée après 1792, qui l'ont renversée après 1848, et que les radicaux socialistes sont en train de reprendre pour la perdre une troisième fois, en risquant de perdre en même temps la France, la patrie elle-même !

JUSTE HOMMAGE

On se souvient de la mort héroïque du lieutenant Contal, de l'infanterie de marine, tué en Chine le 21 décembre dernier. Après avoir traversé, à la tête de sa compagnie, sous le feu de l'ennemi, le lac et les marécages à demi-gelés qui entouraient la position de Hoang-Tsaï, ce vaillant soldat fut frappé d'une balle au front au moment où il s'emparait d'une pièce de canon défendue par des Chinois.

Par un juste hommage, le nom de Lieutenant-Contal *vient d'être donné à un navire de guerre récemment acheté par l'Etat pour assurer un service particulier dans les mers de Chine.*

LA VALSE DES IMPOTS

Les deux années de pouvoir exercées par les radicaux-socialistes se traduisent pour les contribuables par une augmentation incessante de leurs impôts et par un malaise général dans les affaires. M. Gustave-Adolphe Hubbard aura beau aligner de belles phrases, proférer des mots sonores, sa faconde ne saurait jamais prévaloir contre les faits. Or, c'est un fait que, chaque année, les exigences du percepteur sont plus grandes. Toutes les prétendues réformes dont on nous rabat les oreilles, ont pour conséquence l'accroissement du budget et, par conséquent, l'accroissement des charges.

Le commerce est dans le marasme, l'industrie ferme ses usines et le gouvernement de M. Hubbard poursuit imperturbablement son œuvre de destruction et de ruine. A chaque exercice, il crie au contribuable écrasé sous le poids des taxes : « Paie encore plus, paie toujours davantage » ; Le malheureux est à bout de forces, il succombe ; malgré sa bonne volonté, il lui est impossible de combler le gouffre insatiable où s'engloutit la richesse publique. Qu'importe à M. Hubbard et aux radicaux-socialistes ! La France peut bien agoniser, c'est le dernier de leurs soucis. Crève la patrie, s'il le faut, pourvu que lui et ses amis puissent se livrer à leurs débauches de réclame électorale.

Cette année, d'une façon générale, la récolte malheureusement est médiocre ; les impôts rentrent difficilement, et leur rendement est au-dessous des prévisions budgétaires. Toutes ces difficultés, toutes ces souffrances de l'agriculture et du paysan n'arrêtent pas M. Hubbard. C'est d'un cœur léger qu'il approuve le projet de budget. Ce projet contient pour plus de 50 millions de dépenses nouvelles. A ces 50 millions, il faudra ajouter cent millions de crédits supplémentaires pour l'expédition de Chine ; il faudra enfin que 1902 répare les insuffisances de revenus de 1901. C'est en tout 300 millions de plus qui seront, l'an prochain, impitoyablement réclamés par le fisc. En avant, les commandements, les saisies, si le contribuable ne s'exécute pas de bonne grâce. Mais où prendra-t-il de quoi satisfaire l'appétit insatiable du minotaure radical-socialiste ?

Telle est la façon dont M. Hubbard et ses amis témoignent de leur sollicitude pour les intérêts des petits et des humbles. Ils s'arrangent pour leur enlever, par une fiscalité savante, le peu que les intempéries ont pu leur laisser.

Il fut un ministère qui ne s'appelait pas seulement de défense républicaine, mais que

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

8

LES SOCIALISTES AU POUVOIR

V

Réorganisation Sociale

Toute la gauche s'était dressée debout pour l'applaudir, tandis que la droite qui ne pouvait nier la justesse de son argumentation mais qui néanmoins était opposée à la conclusion, demeurait immobile et froide. Dans les tribunes publiques, au contraire, l'improbation se traduisait par un tumulte violent que dominaient des imprécations, des apostrophes outrageantes. Certains mécontents s'oublièrent même jusqu'à siffler.

Cependant, la question était loin d'être épuisée et un grand nombre d'orateurs étaient encore inscrits ; mais le président fit observer que en tenant compte de la séance de la commission des Finances et de celle que chaque bureau avait tenue pour prendre connaissance des documents avant la séance publique, la durée maxima de la journée de travail, qui est de 8 heures était dépassée et qu'en conséquence la suite de la discussion était renvoyée au lendemain. Alors, la gauche se mit à crier : « Aux voix ! Aux voix ! » et l'un de ses membres demanda la clôture, qui fut votée. Au milieu d'un grand désarroi, différents ordres du jour furent déposés.

— L'ordre du jour pur et simple ! cria la gauche en masse.

L'ordre du jour pur et simple qui tranchait négativement la question du remboursement des dépôts à la Caisse d'épargne, passa avec une forte majorité une fraction de la droite s'étant seule prononcée contre.

Un tonnerre de malédictions éclata dans les tribunes, dont les hôtes gagnèrent les issues du palais en vociférant. Sur les quais, dans la rue, sur la place de la Concorde, les mécontents continuèrent à exhaler leur colère, haranguant, entraînant la foule presque entièrement composée de personnes qui, également lésées dans leurs intérêts, partageaient leur rancune. Il y eut autour du palais, des scènes très violentes.

— A l'eau ! A la Seine ! clamait-on, quand apparaissait à la grille quelqu'un des députés de la gauche.

Deux d'entre eux, parmi lesquels l'orateur qui s'était montré si véhément, furent saisis, bousculés, frappés et auraient été certainement écharpés, si la garde sociale n'était accourue à propos pour les dégager.

En même temps, la troupe poussa des charges vigoureuses contre la foule, pour nettoyer les abords du palais Une mêlée s'ensuivit, dans laquelle les soldats firent un usage impitoyable de l'arme autrefois réservée à la police : le casse-tête. Le nombre des blessés est, dit-on, assez considérable et celui des prisonniers, et surtout des prisonnieres, plus grand encore.

A la maison aussi il y eut de tristes scènes. En rentrant, je trouvait Aline en proie à un accès de véritable fureur nerveuse. En vain ma femme s'efforçait de la consoler par la perspective de la dot que l'Etat réserve plus tard à tous les jeunes ménages : elle ne voulait pas se laisser appaiser

— Je ne veux pas d'aumone . criait-elle éperdument. Je veux qu'on me rende ce qui est à moi, le produit de mon travail !... C'est une infamie !... Ce sont des brigands, des voleurs, les pires des canailles !

J'ai bien peur que ces évènements n'ébranlent sérieusement les convictions de cette chère fille, et n'introduisent quelque dissonance dans notre accord politique, jusque-là si parfait.

Mon beau père aussi possède un livret de Caisse d'épargne, et nous n'osons pas lui dire que ce livret n'a plus de valeur. Ce n'est pas que le brave homme soit avare : tout au contraire. Son idée très touchante, était de recon-

© VILLE DE SISTERON

M. Waldeck-Rousseau disait être un ministère de défense républicaine et sociale, qui se préoccupa autrement qu'en paroles de soulager les petits contribuables. Ce fut le ministère Méline. Il fit voter le dégrèvement des taxes au-dessous de 25 francs. C'est la seule réforme sérieuse qui ait été faite en faveur de l'agriculture.

A cette époque — elle ne remonte pas à plus de trois ans — chacun pouvait constater une diminution progressive de la note à payer chez le percepteur. Que les temps sont changés ! Les radicaux-socialistes sont au pouvoir et ils se gavent avec l'argent du pauvre monde.

Trois années de ce gouvernement devraient bien édifier les citoyens sur la valeur de ce régime. J'espère qu'ils ne ressemblent pas à la femme de Sguanarelle : celle-ci aimait d'être battue ; je doute qu'ils aiment à être écorchés.

LES

PRIMES A LA SÉRICICULTURE

Dans son numéro du 12 août dernier, *Le Petit Provençal* ou plutôt son correspondant de l'Escale dont l'anonymat serait facile à dévoiler, pretendait que M. Hubbard n'avait jamais pu voter contre les primes à la sériciculture pour la bonne raison que, depuis son élection, aucune proposition sur la matière n'avait été discutée à la Chambre.

C'est le *Sisteron Journal* qui le premier à dénoncé l'hostilité de M. Hubbard contre la sériciculture. Il est de son devoir de maintenir ses affirmations.

Dans la séance du 4 juillet dernier, M. Aimond se plaignait des charges qui font peser sur le budget, les primes accordées à diverses industries.

M. Hubbard l'interrompit en ces termes.

Il faut supprimer ces primes le plus tôt possible

Nous reproduisons les paroles de M. Hubbard telles que les donne le *Journal Officiel* du 5 juillet 1897.

Ce jour-là M. Hubbard a nettement, clairement indiqué qu'il était l'adversaire de toutes les primes. Dans l'ensemble de ces primes figurent celles qui sont allouées à la sériciculture. Il est d'avis de les faire disparaître.

Il se peut qu'aujourd'hui, il regrette cette parole imprudente qui décèle son sentiment intime, mais cette parole il l'a dite. C'est notre droit de le répéter c'est notre droit de montrer aux sériciculteurs de Sisteron, quel cas fait leur député de leurs intérêts.

---

naître un jour l'hospitalité qu'il reçoit chez nous et les soins dont nous entourons sa vieillesse, en nous légant sa petite fortune, dont il laisse depuis longtemps s'accumuler les intérêts, et de laquelle il se fait scrupule de détourner un sou. Comment le détromper ? Il faudrait avoir le cœur dur comme une pierre pour ôter à ce vieil homme, inoffensif et doux sa dernière illusion.

Moi, je me rends bien compte de l'impitoyable logique des choses, et je sais qu'on ne bâtit pas une maison sans casser des briques. Je me résigne aux nécessités cruelles et inévitables en pensant que ceux qui les imposent souffrent eux-mêmes d'avoir à y obéir. Et néanmoins je sens combien il faut être inébranlable dans ses convictions socialistes pour supporter sans défaillance de semblables pertes.

(*A suivre.*)

Les Elections de Dimanche

Côtes du Nord. — *Elections Sénatoriales.*— M. de Tréveneuc, royaliste, élu par 713 voix contre M. Armès, député républicain.

Châlon-sur-Saône. — M. Bouveri, socialiste antiministériel, est élu contre M. Pinette, républicain.

Ces deux élections sont un échec pour le gouvernement de M. Waldeck-Rousseau.

A Châlon, le siège était occupé par des radicaux. Cette fois, le candidat radical ministériel n'a obtenu que 3000 voix au premier tour contre 8.882 à M. Bouveri et 7.555 à M. Pinette.

CONSEIL GÉNÉRAL

Impopularité du citoyen Hubbard

La session s'est ouverte par deux remarquables discours prononcés, le premier, par M. Clappier, ancien procureur général, président d'âge ; le second, par M. Delombre, porté à la présidence de l'Assemblée départementale par l'unanimité de ses collègues.

Malgré tout son aplomb, le citoyen Gustave-Adolphe Hubbard n'a pas osé briguer pour lui-même une place de vice-président, mais il a fait activement campagne pour l'honorable M. Defarge. Ce patronage n'a pas porté bonheur au conseiller général de Manosque qui n'a réuni que 8 voix.

C'est ainsi qu'a débuté la longue série d'échecs qu'au cours de cette session n'a cessé d'enregistrer le député provisoire de Sisteron.

Quand il a fallu nommer les membres du Conseil départemental de l'instruction publique, M. Hubbard a commis la maladresse d'indiquer au choix de l'Assemblée M. Firmin Giraud. Il a suffi de son intervention pour aussitôt faire l'union de la majorité contre Monsieur Giraud et assurer l'élection de M. le Dr Aubert. Il est très fâcheux que l'arrondissement de Sisteron ne soit pas représenté au Conseil départemental. M. Giraud était tout désigné pour occuper cette place. Il eût certainement été élu si M. Hubbard ne s'était pas avisé d'élever la voix en sa faveur. Plusieurs conseillers généraux nous ont dit qu'ils avaient voté contre M. Giraud uniquement pour marquer leur hostilité contre M. Hubbard.

C'est à propos du vœu relatif au prolongement jusqu'à Peipin ou Sisteron du courrier de Saint-Etienne-les-Orgues à Cruis que le citoyen Hubbard a pu le mieux mesurer son discrédit. A trois ou quatre reprises différentes déjà, le Conseil général avait décidé que le courrier de Saint-Etienne-les-Orgues aboutirait non pas à Peyruis, comme le demandaient les représentants de l'arrondissement de Forcalquier, mais à Peipin ou à Sisteron. Pour bien manifester sa volonté formelle de ne tenir aucun compte des propositions de M. Hubbard, l'Assemblée est revenue sur ses votes antérieurs, et malgré tous les précédents, elle a adopté le prolongement du courrier jusqu'à Peyruis.

L'arrondissement de Sisteron peut se flatter de posséder un député sympathique : dès qu'il ouvre la bouche, — et c'est trop souvent — toutes les dissensions s'apaisent, toutes les rivalités se taisent et il se forme un bloc d'opposants.

Sans M. Hubbard, M. Giraud serait membre du Conseil départemental de l'instruction publique ;

Sans M. Hubbard, le Conseil général ne se serait pas déjugé : comme par le passé, il aurait émis le vœu que le courrier de Saint-Etienne allât au moins jusqu'à Peipin, voire jusqu'à Sisteron. Les communes de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, de Peipin, d'Aubignosc, le gros hameau des Bons-Enfants, s'ils sont privés de ce service régulier n'en doivent accuser que M. Hubbard. C'est un avocat qui compromet, qui perd les meilleures causes.

Il a trouvé le moyen de lasser la patience de tout le monde. A ce point de vue, la séance de mercredi a été fertile en enseignements. A moins que sa fatuité native n'ait obstrué son entendement, il a pu s'apercevoir aux paroles de MM. Roumieu et Aubert, aux observations de M. Delombre lui-même qu'il avait fatigué ses collègues.

Dans les Alpes on aime les abeilles travailleuses, mais non pas les frelons stériles.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

SISTERON

—o—

Cette bonne Administration. — Il y a 5 ou 6 jours, le *Petit Provençal* annonçait qu'une épizootie qui régnait à la Combe-de-Bayons, était en décroissance.

A la lecture de cet entrefilet, pris d'un beau zèle, le citoyen Gervais Théodore, ex-candidat au Conseil général du canton de Turriers, mettant à profit les loisirs que lui ont laissés les électeurs, aurait, paraît-il, écrit au citoyen Hubbard de s'employer auprès des pouvoirs publics pour enrayer cette épidémie.

Très bien. Bien qu'il fût un peu tard puisque l'épizootie était en train de disparaître.

Mais cela ne fait jamais mal sur un tableau... électoral, et on profite de l'occasion pour faire remarquer que le conseiller général élu n'a pas fait des démarches dans ce sens.

Mais nous nous permettons de demander, nous, ce que faisait, pendant ce temps, notre sous-préfet novice, *à qui seul incombait le devoir* de prendre les mesures nécessaires en vue d'empêcher l'extension de l'épizootie dans l'arrondissement ?

Dormait-il, comme le jour où sous sa fenêtre, une bande de parfaits républicains (oh ! la la !) chantait la *Carmagnole*, et criait : « Vive l'anarchie ! » tout en lançant sur les braves gens en train de s'égayer au bal, fusées, bombes serpenteaux.

Très forts pour critiquer, MM. Hubbard, Gervais... et Cie feraient mieux de regarder la poutre qu'ils ont dans l'œil, et de laisser tranquille la paille du voisin.

Le Juif-Errant. — C'est d'Hubbard qu'il s'agit.

Mettant en pratique la théorie professée par lui au « Congrès radical » que ce parti doit être un « noyau balladeur », notre influentissime député ne tient plus en place.

N'osant pas se montrer à Sisteron (car il vise au grand homme, et, pour conserver cette auréole, sent la nécessité de prendre le moins possible contact avec ses électeurs), il passe quelques jours à Aix-les-Bains, à faire ses ablutions ; promet d'aller à Digne présider la distribution des cours secondaires de filles (*Mesdemoiselles, faites-vous des bras, faites-vous des cuisses !*) se fait porter malade ce jour-là et n'y va pas ; brûle la politesse à ses électeurs le jour de la Fête nationale (ah ! quel poseur de lapins !) va à Gap prononcer un fulminant discours qui lui vaut, d'ailleurs, une verte et courageuse réplique de M. Chabrand, conseiller général de Tallard, après une disparition de quelques jours, est, paraît-il, retrouvé au Havre, d'où avec beaucoup de peine on le ramène à Digne pour le Conseil général.

Là, maître Nicole, vigilant Mentor de ce moderne Télémaque, lui a remis le volumineux courrier qui l'attendait depuis un mois à l'hôtel Lachaux (pauvres solliciteurs !) et que le dévoué Roa, prévenu par dépêche de l'arrivée de son patron, avait apporté en toute hâte.

Et pendant ce temps la presse parisienne se plaint avec raison que les travaux de la Commission du budget n'avancent pas, que la plupart des membres de cette commission sont absents. — Ni à Paris, ni à Sisteron, alors !...

Décidément, nous avons pour député un juif... errant.

Phraseur, brouillon, inutile. — Décidément, le citoyen Gustave-Adolphe Hubbard est resté dans les Basses-Alpes ce qu'il était en Seine-et-Oise et en Seine et-Marne.

Un phraseur, un brouillon et un inutile. Dans la première séance du Conseil général, où nous voyons avec plaisir une majorité réellement républicaine élue au bureau avec MM. Delombre, Gassier et Romieu, au lieu de s'occuper du canton de Noyers et de l'arrondissement, Hubbard pour *épater* ses collègues et le public, a pris la parole.

Il a demandé à ce que le Conseil vote une adresse au gouvernement de soi-disant défense républicaine, et à M. Bascou, préfet, allié aux Juifs.

M. le Dr Aubert, conseiller général d'Oraison, l'a parfaitement mis à sa place, et lui a rappelé que les conseillers généraux étaient élus pour défendre les intérêts locaux et non pour faire du battage électoral.

Le Conseil, consulté, à renvoyée la proposition, à a Commission des vœux, et ne s'est decidé à le voter qu'à sa dernière séance.

Et maintenant, cette leçon lui suffira-t-elle ? Va-t-il, mettant à profit son inépuisable faconde, déballer au Conseil général, une quantité de vœux plus extraordinaires les uns que les autres, tous destinés d'ailleurs à jeter de la poudre aux yeux des électeurs ?

Va-t-il, comme il a déjà essayé de le faire, s'emparer de quelques projets inscrits déjà dans le rapport du préfet, présentés depuis plusieurs années par ses collegues, et « se parer des plumes du paon. » — Peut-être poussera-t-il l'audace de s'attribuer la mise à l'étude du chemin de fer de Sisteron à Prunières ? (*Pour renseignements, consulter la lettre de M. Chabrand dans le* Courrier des Alpes *du 28 juillet*).

Ce qui est certain, c'est qu'il restera comme auparavant :

Phraseur, brouillon et inutile.

Contributions Indirectes. — L'article 16 de la loi du 29 septembre 1900 a apporté des restrictions au sucrage des vins, cidres et poires.

Le bénéfice du droit réduit de 24 fr. pour 100 kilogrammes est désormais réservé aux productions pour les besoins de leur consommation familiale à l'exclusion des acheteurs de vendanges admis autrefois à en profiter.

Limitée à 20 kilogrammes par 3 hectolitres de vendanges pour la première cuvée, 50 kilogrammes par 3 hectolitres de vendanges pour la deusième cuvée et 10 kilograme pour 5 kectolitres de pommes et de poires, la quantité de sucre à mettre en œuvre avec modération de taxe, ne pourra dépsser 40 kiiogrammes par membres de la famille du récoltant et domestique attaché à son service d'une manière permanente.

Comme pour les dénaturations à domicile les opérations qui s'effctueront dans le dépôt devront faire l'objet d'une demande sur timbre qui sera adressée au directeur des Contributions Indirectes, au plus tard 15 jours avant la récolte. Cette pièce devra au préalable être soumise au visa des maires qui émettront leur avis sur l'exactitude des énonciations qui y seront portées.

Les interessés trouveront auprès du service des Contributions Indirectes le nouveau modèle de la demande à établir, laquelle tiendra lieu en même temps de certificat de récolte.

On rappelle que les fabrications de vins de sucre faites en vue de la vente sont interdites.

Avis. — Nous avertissons nos lecteurs que, par suite de difficultés pécuniaires, le *Républicain des Alpes* a momentanément cessé de soutenir la politique agressive et ordurière des soi-disant radicaux-socialistes de Sisteron.

C'est, là du moins, ce qu'assurent les mauvaises langues.

Ce sont maintenant les *Alpes*, journal de Gap, peu connu encore, même à Gap, qui vont servir de réceptacle aux morceaux de haute littérature et aux fines et délicates réparties des partisans d'Hubbard chargés de nous faire de la réclame électorale.

Après le *Petit Alpin*, le *Républicain*, après le *Républicain*, les *Alpes* ; de Sisteron à Manosque ; de Manosque à Gap ; bientôt à Montdevergues ou Charenton.

Le journal, comme le maître a pour

© VILLE DE SISTERON

qualité unique de changer et de ballader.

Principe essentiellement radical et socialiste.

Acte de probité — Un remontoir or, d'homme, ayant été oublié, par une dame, samedi matin, sur l'établi des dames Meysson, modistes, à été dès le soir même, restitué a son légitime propriétaire, sans que celui-ci ait pu leur faire accepter la moindre récompenser pour cet acte qui leur aparu tout naturel. Nous les félicitons sincèrement.

Variétés Sisteronnaises — Ce soir réouverture du concert de la rue droite, avec une troupe nombreuse parmi laquelle nous trouvons : Mlle Noelly, pianiste ; Mme Marinette, Nibelan, Jeanne Leduc et d'autre étoile du même firmament.

Foire. — Lundi prochain, se tiendra dans notre ville, la foire de Septembre une des plus importantes de l'année au point de vue des transactions.

Le Congo Savon exclusif,
N'a pour base aucun corrosif.

ÉTAT-CIVIL

du 16 au 23 Août 1901

NAISSANCES

Gibert Clémence-Marie-Louise. — Reynier Louise-Blanche-Marie. — Lignote Marcel-Louis.

MARIAGES

Entre Lieutier Marius-Pascal, typographe, et demoiselle Chabaud Rosa-Félicie, sans profession.

DÉCÈS

Néant

Etude de Me Charles BONTOUX
AVOCAT-AVOUÉ
à SISTERON (Basses-Alpes).

VENTE
Par Expropriation

Il sera procédé le vendredi VINGT septembre mil neuf cent un, à DEUX HEURES après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, au Palais de Justice, à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de Volonne, canton du dit, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes.)

DESIGNATION
des IMMEUBLES A VENDRE

PREMIER LOT

Maison située dans l'enceinte du village de Volonne, près du Béalage, construite en maçonnerie et couverte en tuiles, qui se compose de salle à manger, cave voûtée, de trois étages ayant sa porte d'entrée, confrontant du couchant la rue, du midi la Draye, du nord Jullien, Léonce numéro 367 de la section E, ayant un sol d'environ quatre-vingts centiares.

Mise à prix : cent francs,
ci. . . . . 100 francs.

DEUXIEME LOT

Autre petite maison située sur le derrière de la précédente qui se compose de cuisine, terrasse, etc. pigeonnier au-dessus, construite en maçonnerie, confrontant du midi la ruelle, du couchant la maison précédente et du levant Pellegrin, ayant un sol d'environ vingt-cinq centiares, numéro 367 de la section E.

Mise à prix cent francs,
ci. . . . . 100 francs.

TROISIEME LOT

Remise servant d'écurie et touchant, communiquant avec les deux maisons précédentes, avec grenier au-dessus, construite en maçonnerie, située daus l'enceinte du village de Volonne, quartier du Haut-du-Béalage, confrontant du nord la rue, du couchant Julien et du levant Garcin. ayant un sol de vingt-cinq centiares, numéro 367 de la section E du plan.

Mise à prix cinquante francs,
ci. . . . . 50 francs.

Après la vente au détail des trois lots qui précèdent, ils seront réunis en un seul bloc sur une mise à prix formée du montant des adjudications partielles.

QUATRIEME LOT

Jardin sis à Volonne au quartier de la Charreyrasse, confrontant du nord le chemin, du levant Jullien Léonce et du midi Jacques Heyriès, d'une contenance d'environ trois ares, numéro 195 de la section E.

Mise à prix quarante francs,
ci. . . . . 40 francs.

CINQUIEME LOT

Propriété appelée Montplaisir sise à Volonne, au quartier de la Rabassière, où se trouve un corps de bâtiment dit le Châlet qui se compose d'une écurie, salle à manger, cuisine et premier étage au-dessus, confrontant du levant le vallon de la Grave, du nord la commune et du midi Laurent, d'une contenance d'environ deux hectares soixante-quinze ares dix centiares, numéros 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1045, 1046, 1047, 1051, 1052 et 1002 de la section B.

Mise à prix cent cinquante francs,
ci. . . . . 150 francs.

SIXIEME LOT

Terre labourable et arrosable, majeure partie en pré au quartier de la Barque près la scierie hydraulique Bérato, confrontant du nord Victor Bérato, du midi le chemin de la Barque et du couchant Victor Heyriès, d'une contenance d'environ quarante-neuf ares soixante-douze centiares, numéros 1273 p, 1271 p et 1272 p de la section B.

Mise à prix cinq cents francs,
ci . . . . . 500 francs.

SEPTIEME LOT

Labour au quartier de Champ-de-Rame confrontant du nord Ailhaud, du levant Reymond et du couchant Bezaudun, d'une contenance d'environ quinze ares cinquante-quatre centiares, numéro 908 de la section A.

Mise à prix vingt francs,
ci. . . . . 20 francs.

Ces immeubles ont été saisis réellement à la requête de la dame Emilie AUBERT, veuve MARMET, propriétaire, demeurant et domiciliée à Hyères, ayant pour avoué Me Charles BONTOUX.

Contre Jean-Baptiste-André-Emile GAUBERT, étudiant en droit, demeurant et domicilié à Paris.

Suivant procès verbal de ETIENNE, huissier à Volonne, en date du dix-sept juin mil neuf cent un, enregistré et transcrit au buréau des hypothèques de Sisteron le vingt-neuf juin mil neuf cent nn, volume 44, numéros 4 et 5.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles pour raison d'hypothèque légale, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclusion.

Sisteron, le 20 août 1901.

C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron le vingt août mil neuf-cent un, Folio 71, Case 19. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : GIMEL.

Pilules Suisses Exiger le timbre de l'Etat

Etude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUE
SISTERON (Basses-Alpes)
et de Me Léon AYASSE
notaire
à TALLARD (Hautes-Alpes)

VENTE
D'IMMEUBLES
DÉPENDANT
de succession bénéficiaire

Il sera procédé le dimanche quinze septembre mil neuf cent un à deux heures du soir en l'étude de Me AYASSE, notaire à Tallard, sise à Tallard par le ministère du dit Me AYASSE, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-aprés désignés situés sur le territoire de la commune de CURBANS, canton de Turriers, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes.)

Immeubles sis à CURBANS.

PREMIER LOT

Partie de maison d'habitation et d'exploitation, avec jardin derrière la maison avec ses attenances et dépendances, sis à CURBANS rue de l'Hopital.

Mise à prix : deux cents frs,
ci . . . . . 200 frs

SECOND LOT

Terre labourable et hermes, quartier de Devant Ville, confrontant : du levant, rase, et du couchant Borel.

Mise à prix : Cinquante frs 50 frs.
ci . . . . . 50 fr.

TROISIEME LOT

Terre labourable au quartier des Faisses, confrontant : du levant AYASSE, et du couchant, les sieurs Chevally et Estornel.

Mise à prix : cent vingt frs.
ci . . . . . 120 frs.

QUATRIEME LOT

Portion aux Iles de la Durance en nature de terre labourable. pré et gravier, confrontant : du levant, le sieur Estornel du couchant et midi AYASSE.

Mise à prix : soixante frs
ci. . . . . 60 frs.

CINQUIEME LOT

Portion en nature de gravier aux dites îles de la Durance, le plus haut au dessus de l'éperon.

Mise à prix : dix frs.
ci . . . . . 10 frs

SIXIEME LOT

Moitié à prendre du coté Nord dans une terre labourable au quartier de Fangas, confrontant du levant Mes AYASSE et ESTORNEL, et du couchant Vallon et AYASSE, président

Mise à prix : cent frs.
ci . . . . . 100 frs

SEPTIEME LOT

Moitié à prendre du coté du Nord dans une terre labourable et vigne au quartier de Chambarnier, confrontant : du levant le chemin et le sieur Arnaud et du couchant Maurel.

Mise à prix : deux cent frs.
ci . . . . . 200 fr.

HUITIEME LOT

Moitié à prendre du côté du midi dans une terre labourable et hermes, au quartier des Noulrates ou plaine confrontant, du levant rase et veuve Gonnard, du couchant, les sieurs Magnan et Maurel et encore la Vve Bousquet.

Mise à prix : soixante francs.
ci . . . . . 60 fr.

Ces immeubles dépendant de la succession 1o de la dame Rose GRAS, veuve de Monsieur Pierre PAUCHON, domicilié en son vivant, sans profession à Curbans; 2o du sieur François-Baptiste PAUCHON, ferblantier, domicilié de droit à Curbans.

La vente en à été ordonnée par jugement du tribunal de Sisteron en date du six août mil neuf cent un, enregistré à la requête de 1° Mme Rosalie PAUCHON, épouse du sieur François Stein, propriétaire avec lequel elle demeure à Laragne ; 2° Mlle Madeleine Judith PAUCHON demeurant à Marseille ; 3° Mlle Joséphine PAUCHON, sans profession, demeurant à la Roque-d'Anthéron ; 4° Monsieur Séraphin PAUCHON, voiturier demeurant à Gap, agissant tous en qualité d'héritiers bénéficiaires.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé en l'étude de Me AYASSE.

S'adresser pour tous renseignements à Léon AYASSE, notaire à Tallard et à Me BEINET, avoué à Sisteron.

Sisteron, le 20 Août 1901.

Gaston BEINET.

Dûment enregistré

BULLETIN FINANCIER

Est-il besoin de dire que la nouvelle du prochain voyage du tsar en France, survenue si inopinément, ne pouvait laisser la bourse indifférente ? Hier on l'a saluée par une hausse générale et sensible ; aujourd'hui, vu le quasi néant des affaires, la poussée ne s'est pas continué eans les même proportion, mais il en reste de sérieuses traces.

Nous trouvons le Perpétuel à 101.70 et le 3 1/2 à 101.72. Pour le premier. c'est par rapport aux débuts d'août un bénéfice de presque 50 centimes.

Les établissements de crédit sont mieux traités, et la Société Générale a vu son marché s'élargir,

Suez est bonne posture à 3,745. Nos Chemins n'enregistrent pas tous de la hausse mais tous son fermes. Parmi les 2 1/2, celle de l'Ouest peut subir quelque dépréciation momentanée ; la faveur de l'épargne lui fait bien vite reconquérir et même dépasser le terrrain perdu.

Italien et Exrérieure largemenr relevé à 98.60 et 71.45.

Mine d'or ei Sud-Afrika bien tenus

L'ART de GUÉRIR
par
LE DERMOTHÉRAPISME
Électro-Végétal

Tel est le titre de l'ouvrage qui vient d'être publié sur l'admirable découverte de l'Académie Dermothérapique.

L'étude de chaque groupe de maladies, appuyée de faits de guérison d'une rigoureuse exactitude, atteste la puissance curative du Dermothérapisme qui dispense de l'usage des drogues empoisonnées.

Cette importante brochure est envoyée gratuitement par le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 46, Rue de Clichy, à Paris, à toutes les personnes qui lui en font la demande; elle est *indispensable à tous ceux qui souffrent et qui veulent guérir*, quelle que soit la nature de la maladie.

60 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraicheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.
ELIXIR SOUVERAIN contre les indigestions, la Dysenterie, la Cholérine ; dissipe les maux de cœur, de tête, d'estomac.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE.
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

DERNIÈRE HEURE

Voyage du Tzar en France

Lundi, 19 août.

M. Loubet ayant invité le Tzar à se rendre en France à l'issue des grandes manœuvres pour assister à la revue des troupes, Sa Majesté a gracieusement accepté.

Le Gérant, L. QUEYREL

Sisteron — Imprimerie TURIN.

© VILLE DE SISTERON

MAISON FONDÉE EN 1860

Droguerie — Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES POUR LES ARTS ET L'INDUSTRIE

AUG. TURIN

Place de l'Horloge, **SISTERON** (Basses-Alpes)

SPÉCIALTÉ DE PEINTURES PRÉPARÉES

DEPOT DU CRSTALOL

PEINTURES LYONNAISES

EMAILLANTES ET INALTÉRABLES

VERNIS ET PINCEAUX

VERNIS MARSEILLAIS pour les CARREAUX

RHUM, COGNAC, LIQUEURS

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

MASTIC POUR GREFFER A FROID

PEAUX DE CHAMOIS

THÉ DE CHINE — RACAHOUT — CHOCOLATS

Huiles spéciales pour Machines à Coudre et Cycles

Parfumerie Hygiènique aux Fleurs des Alpes

---

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, **GAILLARD**, 5, rue Feydeau, **PARIS**

GRANDENTREPOT de BLÉS

ENGRAIS CHIMIQUES ANIMALISÉS

de tout dosage *garantis sur analyse*

ANT. REYNIER

Rue Mercerie, SISTERON et GRANDE SAINTE-ANNE

Pour renseignements s'adresser à M. L. PEYROTHE, bijoutier, Rue Mercerie, Sisteron.

HOTEL D'EUROPE

MARSEILLE, Rue des Récollettes (près le Cours Belzunce)

M. FOURNIER, bas-alpin, à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de faire remettre son Hôtel à neuf et que ses chambres confortables sont toujours à des prix très modérés.

LA MODE NATIONALE

Paraissant le samedi

TROIS PAGES DE GRAVURES EN COULEURS

est le journal de modes donnant GRATUITEMENT chaque semaine :

UN PATRON DÉCOUPÉ

grandeur naturelle

mensuellement :

UNE GRAVURE EN COULEURS

avec texte sur papier de luxe.

EN VENTE PARTOUT **10** cent. le numéro

A VENDRE

Une charette dite Camion

En état de neuf

S'adresser chez M. **Rulland**, marchand de vin, rue Mercerie, SISTERON.

A CÉDER D'OCCASION

DICTIONNAIRE TROUSSET

volumes en bon état, très jolie reliure

S'adresser au bureau du Journal

A Céder de suite

Bureau de Tabacs et Café Lombard

CAHIERS

de

DESSIN

Papier Ingre

ENCRES CARDOT

NOIRE ET DE COULEUR

REGISTRES

TIMBRES DE LETTRES

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

CARNETS

A SOUCHE

Timbres en Caoutchouc

CIRE A CACHETER

Carnets d'Échéances

CARNETS

DE POCHE

Demandez

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

le plus parfumé

DÉPOT : Droguerie TURIN, place de l'Horloge

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU **PERFECTION** pour **FAMILLES** et **ATELIERS**

DAVIS

Adr. Commandes M.ON ELIAS HOWE (FONDÉE EN 1863) 101, r. Quincampoix, Paris. L. ANDRÉ & Cie

---

FORTUNE ! FORTUNE !! PAR LE

Système Américain

le seul qui permette de réaliser en quelques jours, presque sans risque, avec un petit capital, de très gros bénéfices. On peut, avec 250 fr., gagner toutes les semaines de 500 à 1.500 fr.

Bénéfices payés tous les 10 jours.

Demander *notice* à MM. BAHIER et Cie, banquiers, 9, *Rue des Filles Saint-Thomas* 9, près la Bourse, *PARIS*.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON

17e ANNÉE N° 859 SUPPLÉMENT AU SISTERON-JOURNAL 24 Août 1901

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

L'Alliance des Républicains Progressistes

RÉPONSE AUX ALPES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, le 31 Mai 1901.

Cher Monsieur de la Trémoïlle,

Le groupe de l'alliance des Républicains progressistes dont je suis questeur a appris avec le plus grand plaisir votre résolution de vous présenter à la députation dans l'arrondissement de Sisteron.

Nous savons tous, et depuis longtemps, quel est votre attachement aux idées libérales et FRANCHEMENT RÉPUBLICAINES qui sont aussi les nôtres. Nous faisons les vœux les plus vifs pour votre succès et nous ne doutons pas que tous les républicains de Sisteron, ennemis des aventures et de la révolution sociale ne se rangent autour de vous.

Nos amis politiques, Sénateurs, Députés, sont nombreux dans toutes les régions de la France. Nous vous procurerons tous les patronages dont vous estimerez avoir besoin. **Il ne s'agit, au demeurant, que de rendre hommage à la vérité en attestant les convictions républicaines que nous savons être les vôtres.**

CONSTANT DULAU,

Député des Landes, Questeur de l'Alliance des Républicains Progressistes.

Dès qu'il eut vent qu'un candidat avait l'intention de se présenter contre lui, le citoyen Gustave-Adolphe Hubbard avant même de connaître le nom de cet adversaire éventuel, le fit à tout hasard, au petit bonheur, accuser de nationalisme. Le procédé n'était pas très loyal, mais les Jésuites en robe rouge n'ont rien à apprendre des Jésuites en robe noire. Ils leur donneraient plutôt des leçons.

Cela se passait dans les derniers jours d'avril et les premiers de mai.

Par l'exposé de sa politique et de son programme, par la publication des discours de M. Méline sur l'agriculture, de M. Krantz sur le service militaire d'un an, de M. le sénateur Guérin (de Vaucluse), de MM. Jules Legrand et Paul Beauregard sur la politique générale, le *Sisteron Journal* prouva si bien que cette accusation de nationalisme avait tout simplement la valeur d'une calomnie que M. Hubbard ne se hasarda plus à la renouveler.

Le coup était raté ; depuis plus de trois mois, il est entendu que nous ne sommes pas des nationalistes.

Il fallait trouver autre chose. Cette découverte est faite et risque de conduire son auteur plus loin qu'il le suppose.

« Nous sommes des royalistes. M. de la Trémoïlle « a été désigné candidat à la députation — comme disent « *les Alpes*, de Gap, dans leur français douteux — par les « ligues et comités royalistes de Paris. »

Quelles preuves apportent-elles à l'appui de cette affirmation ? Aucune. Mentons, mentons toujours, il en restera toujours quelque chose. C'est en vertu de cette maxime aussi vieille que malhonnête que *les Alpes* viennent d'essayer de tromper les électeurs.

Nous espérons que l' « Alliance des républicains-progressistes » qui compte plus de deux cents sénateurs ou députés sera une garantie suffisante pour les plus incrédules.

Parmi les membres de l'Alliance figurent à côté de M. Méline qui fut un des fondateurs de la République, des hommes comme MM. Franck-Chauveau, vice-président du Sénat, Eugène Guérin et Milliard, anciens Gardes des Sceaux, comme M. le sénateur Rambaud qui fut chef du cabinet de Jules Ferry. Si nous prenons la liste des députés inscrits à l'Alliance, nous trouvons avec M. Krantz, M. Poincaré, M. Audiffred, président de l'Association nationale républicaine, et cent autres dont les noms respectés se lisent au Livre d'or des bons serviteurs de la République.

M. Constant Dulau n'a été que leur interprète, l'interprète de cette élite parmi les bons républicains le jour où il rendait hommage aux convictions de M. de la Trémoïlle.

Sans remonter au siècle dernier, sans rappeler les souvenirs du marquis de Mirabeau et de Maximilien de Robespierre, ni la part prise par ces nobles de vieille souche dans l'œuvre de la Révolution française, nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour nous convaincre que les citoyens ne sont pas liés par leur nom.

M. Millerand, le socialiste M. Millerand n'a-t-il pas accepté de faire parti du même Cabinet que M. le Marquis de Gallifet ? N'a-t-il pas encore aujourd'hui pour collègue M. le Comte de Lanessan qui porte au doigt sa bague armoriée et dans son chapeau sa couronne comtale ? M. Caillaux n'est-il pas le fils d'un ministre du 16 mai ? Reprochons-nous enfin à M. Hubbard sa kyrielle de prénoms, digne d'un Grand d'Espagne.

Non, certes, et c'est là un des grands honneurs de la Révolution Française d'avoir proclamé que chacun ne vaut que par soi-même et ne doit être jugé que sur ses actes et ses déclarations.

Le Gérant : L. QUEYREL

Sisteron. — Imprimerie spéciale du SISTERON-JOURNAL.

© VILLE DE SISTERON

MAISON FONDÉE EN 1830

Droguerie --- Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES POUR LES ARTS ET L'INDUSTRIE

AUG. TURIN

Place de l'Horloge, **SISTERON** (Basses-Alpes)

SPÉCIALTÉ DE PEINTURES PRÉPARÉES

DÉPOT DU CRISTALOL

PEINTURES LYONNAISES

EMAILLANTES ET INALTÉRABLES

VERNIS ET PINCEAUX

VERNIS MARSEILLAIS pour les CARREAUX

RHUM, COGNAC, LIQUEURS

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

MASTIC POUR GREFFER A FROID

PEAUX DE CHAMOIS

THÉ DE CHINE — RACAHOUT -- CHOCOLATS

Huiles spéciales pour Machines à Coudre et Cycles

Parfumerie Hygiènique aux Fleurs des Alpes

---

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, GAILLARD, 5, rue Feydeau, PARIS

GRANDENTREPOT de BLÉS

ENGRAIS CHIMIQUES ANIMALISÉS

de tout dosage (*garantis sur anaysle*

ANT. REYNIER

Rue Mercerie, SISTERON et GRANDE SAINTE-ANNE

Pour renseignements s'adresser à M. L. PEYROTHE, bijoutier, Rue Mercerie, Sisteron.

HOTEL D'EUROPE

MARSEILLE, Rue des Récollettes (près le Cours Belzunce)

M. FOURNIER, bas-alpin, à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de faire remettre son Hôtel *à* neuf *et que ses chambres confortables sont toujours à des prix très modérés.*

LA MODE NATIONALE

Paraissant le samedi

TROIS GRAVURES DE GRAVURES EN COULEURS

est le seul journal de modes donnant GRATUITEMENT chaque semaine :

UN PATRON DÉCOUPÉ

grandeur naturelle

mensuellement :

UNE GRAVURE EN COULEURS

texte sur papier de luxe.

EN VENTE PARTOUT 10 cent. le numéro

A VENDRE

Une charette dite Camion

En état de neuf

S'adresser chez M. **Rulland**, marchand de vin, rue Mercerie, SISTERON.

A CÉDER D'OCCASION

DICTIONNAIRE TROUSSET

volumes en bon état, très jolie reliure

S'adresser au bureau du Journal

A Céder de suite

Bureau de Tabacs et Café Lombard

CAHIERS de DESSIN

Papier Ingre

ENCRES CARDOT

NOIRE ET DE COULEUR

REGISTRES

COPIES DE LETTRES

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

CARNETS

A SOUCHE

Timbres en Cahoutchouc

CIRE A CACHETER

Carnets d'Échéances

CARNETS DE POCHE

Demandez

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

le plus parfumé

DÉPOT : Droguerie TURIN, place de l'Horloge

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION pour FAMILLES et ATELIERS

DAVIS

Adr. Commandes Mes ELIAS HOWE (Fondée en 1863) 101, r. Quincampoix, Paris. L. ANDRÉ & Cie

---

FORTUNE ! FORTUNE !!

Système Américain

le seul qui permette de réaliser en quelques jours, presque sans risque, avec un petit capital, de très gros bénéfices. On peut, avec 250 fr., gagner toutes les semaines de 500 à 1.500 fr. *Bénéfices payés tous les 10 jours.*

Demander *notice* à MM. BAHIER et Cie, banquiers, 9, *Rue des Filles Saint-Thomas* 9, près la Bourse, PARIS.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON